

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 6 décembre 2021, au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Mathieu Michaud, M. Steeve Michaud, M. Jason-Steeve Bernier, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence, Mme Gitane Michaud, Mairesse, ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 21-12-06-238

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Résolution numéro : 21-12-06-239

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

Résolution numéro : 21-12-06-240

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le lieu, jour et l'heure du début de chacune :

En conséquence, il est proposé par M. Donald Lavoie, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Le lieu sera la salle du conseil municipal situé au 50 rue de l'Église et les dates et heures seront les suivantes :

P.S. Advenant une assistance nombreuse, les séances auront lieu dans la grande salle, sise au même endroit. Prenez note que pour la prochaine année, les réunions auront lieu le mardi au lieu de lundi.

SÉANCES DU CONSEIL

Mardi 11 janvier	2022	19h00
Mardi 1 ^{er} février	2022	19h00
Mardi 1 ^{er} mars	2022	19h00
Mardi 5 avril	2022	19h00
Mardi 3 mai	2022	19h00
Mardi 7 juin	2022	19h00
Mardi 5 juillet	2022	19h00
Mardi 2 août	2022	19h00
Mardi 6 septembre	2022	19h00
Mardi 4 octobre	2022	19h00
Mardi 1 ^{er} novembre	2022	19h00
Mardi 6 décembre	2022	19h00

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'URBANISME AVEC LA FIRME URBA-SOLUTIONS

Résolution numéro : 21-12-06-241

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier, dg à signer le renouvellement de son contrat de service en urbanisme avec la firme Urba-SOLutions pour l'année 2022, au coût de 8 550.00 \$ plus taxes payable à tous les mois.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 21-12-06-242

Lecture de la correspondance de novembre.

TRANSPORT EN VRAC : Les transporteurs en vrac de Rimouski demande l'accès à des documents comme, les contrats, soumissions ou entente (incluant les montants) conclut entre la municipalité et ses compagnies qui sont membres, entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 septembre 2021. Pour la vente, l'achat ou le transport de toutes matières en vrac ou tout travaux exécutés sur le territoire de la municipalité. La municipalité n'a effectué aucun contrat, entente ou autre avec les compagnies cités dans la demande.

MTQ : Suite à la résolution 21-08-02-152 concernant une demande d'aménagement d'un passage pour piétons et l'ajout de signalisation appropriée sur la route 298 (rue de l'Église) face au CLSC. Le MTQ a complété son analyse et que l'achalandage peu élevé de piétons ne permet pas de justifier l'aménagement d'un passage piétonnier.

DEMANDE DE COMMANDITE
GALA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Résolution numéro : 21-12-06-243

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs fera un don au montant de 50 \$ pour le gala persévérance scolaire organisé par COSMOSS de La Mitis. Les journées de la persévérance scolaire auront lieu du 14 au 18 février prochain. L'évènement se fera le 16 février 2022 à 19h à l'école du Mistral de Mont-Joli.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ – RAPPORTS D'AUDIT
SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Résolution numéro : 21-12-06-244

Un audit de conformité est déposé par Mme Pascale Fortier, directrice générale, au conseil de la municipalité des Hauteurs portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations tel que demandé par la Commission municipale du Québec.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 21-12-06-245

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 39 131.58 \$ et la liste des déboursés du mois de novembre 2021 au montant de 182 457.49 \$.

Fonds info territoire	20.00 \$
Cantine Le Panache	488.00 \$
Centre Bureautique	872.62 \$
Construction Jalbert	6 007.45 \$
DF Rouleau	564.35 \$
Électro (1983) inc.	134.68 \$
Groupe Bouffard inc.	4 451.38\$
HETEK Solutions inc.	555.93 \$
Impression Nouvelle Image	71.21 \$
M.R.C. de la Mitis	7 575.50 \$
Municipalité de Ste-Luce	2 368.55 \$
Phobec Industriel	151.70 \$
PG Solutions inc.	6 672.00 \$
Remorq. Prov. D'Anjou	482.89 \$
Robitaille Équipements inc.	6 156.80 \$
Tétra-Tech QI inc	574.88 \$
Traction	385.18 \$
Urba-solutions	819.20 \$
Vohl inc.	750.36 \$
 TOTAL	 39 131.58 \$

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier,dg/sec.trés.

INSTALLATION D'UN PONCEAU

Résolution numéro : 21-12-06-246

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs a procédé au remplacement d'un ponceau dans le 2^e et 3^e Rang Est. Les travaux ont été confiés à Construction Jalbert et Pelletier inc. au montant de 3 950.54 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

ENVOIE D'UN AVIS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Résolution numéro : 21-12-06-247

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité enverra un avis aux personnes concernées pour non-paiement de taxes. Nous entreprendrons les mesures nécessaires à l'envoi des propriétés à la vente pour taxes en février prochain dans les délais prescrits, selon la loi.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOYÉ TEMPORAIRE REMPLACEMENT CONCIERGERIE SALLE MUNICIPALE

Résolution numéro : 21-12-06-248

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la Municipalité des Hauteurs a embauché M. Sylvain Lévesque comme concierge pour la salle municipale en remplacement du congé de maladie de Mme Jennifer Deschênes, à raison de 12 hres / semaine.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOYÉ TEMPORAIRE
REMPLACEMENT CONCIERGERIE
CLSC

Résolution numéro : 21-12-06-249

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs a embauché Mme Pricilla Hallé-Tanguay comme concierge pour le CLSC en remplacement du congé de maladie de Mme Jennifer Deschênes, à raison de 8 hres / semaine.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION FINANCIÈRE
PAVL- VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES
DOSSIER #2021-09015-01-0153

Résolution numéro : 21-12-06-250

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise Mesdames Gitane Michaud, mairesse ainsi que Pascale Fortier, directrice générale à signer la convention financière, PAVL- volet entretien des routes locales, dossier # 2021-09015-01-0153.

Adopté à l'unanimité.

PAVL – SOUS –VOLET- PROJET PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
DOSSIER # 00030406-1-09015(01)-2021-04-14-36

Résolution numéro : 21-12-06-251

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. François St-Laurent appuyée par M. Jason-Steeve Bernier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité des Hauteurs approuve les dépenses d'un montant de 235 675 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.

PAVL- VOLET ACCÉLÉRATION - TUF98474
RÉALISATION COMPLÉTÉ DES TRAVAUX

Résolution numéro : 21-12-06-252

Mme Pascale Fortier, fait mention que pour le PAVL - Volet Accélération du PAVL, # TUF98474. La réalisation des travaux est complétée.

Adopté à l'unanimité.

NOUVELLE PROGRAMMATION
TECH 2019-2023

Résolution numéro : 21-12-06-253

Il est proposé par M. François St-Laurent, et résolu que la municipalité des Hauteurs a pris connaissance tel qu'attendu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité des Hauteurs atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

RADIO MOBILE NOMADE
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST
CASERNE

Résolution numéro : 21-12-06-254

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs se munie de 3 radios mobiles, pour avoir un accès d'urgence partout dans la municipalité pour nos camions d'incendie. Le coût pour l'équipement est de 9 034.46 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

ZEC – DÉNEIGEMENT

Résolution numéro : 21-12-06-255

CONSIDÉRANT QUE la ZEC BSL a le projet d'agrandir le stationnement de la virée du bout du 2^e et 3^e Rang Ouest.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Hauteurs procède au déneigement à ce jour.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est sensible aux besoins des usagers de la ZEC BSL.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs fera le déneigement du nouveau stationnement à nos frais.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ (MRC) DE CRÉER UN FONDS DE
DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL AFIN DE
RÉPONDRE À CE BESOIN SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE.**

Résolution numéro : 21-12-06-256

CONSIDÉRANT QUE une MRC a la compétence pour constituer un fonds de développement du logement social afin de soutenir la réalisation de tout projet de logement social ;

CONSIDÉRANT QUE cet été un incendie a détruit un bloc appartement de 6 logements à Les Hauteurs ;

CONSIDÉRANT QUE une pénurie de logement survient lorsque le taux d'inoccupation est inférieur à 3% et qu'il s'agit de la situation hauteroise ;

CONSIDÉRANT QUE Les Hauteurs a besoin de logements abordables sur son territoire afin d'y assurer solidairement le maintien de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE la proportion de la population en situation de pauvreté dans la Mitis est élevée et que l'on doit répondre aux besoins en terme de logements ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Mathieu Michaud, de demander à la MRC de la Mitis de créer un fonds de développement du logement social destiné à répondre aux besoins de la population.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE AU MTQ D'INCLURE DES TROTTOIRS
DANS LES PLANS ET DEVIS**

Résolution numéro : 21-12-06-257

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs est en plan et devis pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées et de reconstruction en section urbaine de la route 298.

ATTENDU QUE la municipalité a déjà eu des trottoirs sur la rue Principale et Lebel secteur appartenant au Ministère des Transports, route 298.

ATTENDU QUE la municipalité voudrait remettre des trottoirs pour la sécurité piétonnière.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs, demande au MTQ d'inclure des trottoirs dans la reconstruction du chemin suite au projet de collecte et d'assainissement des eaux usées et de reconstruction en section urbaine de la route 298.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS (PNHA) DU
GOUVERNEMENT DU CANADA.**

Résolution numéro : 21-12-06-258

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada offre des subventions pour des projets communautaires afin d'améliorer les conditions de vie des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action pour les aînés de la municipalité inclut la reconstruction du jardin communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le jardin communautaire de la municipalité est détruit ainsi que dangereux et qu'il n'y a pas d'outil offert pour aider à la culture du sol ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes âgées des Hauteurs utilisaient ces infrastructures, démontrant donc la demande pour ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la collectivité souhaite promouvoir la participation sociale et l'inclusion des aînés à l'aide d'installations de qualité, sécuritaires et accessibles ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier de participer au Programme Nouveaux horizons pour les aînés en faisant une demande de subvention de 25 000\$ afin de rénover le jardin communautaire de la municipalité des Hauteurs.

VARIA

Résolution numéro : 21-12-06-259

CONGÉ DES FÊTES : Le bureau municipal sera fermé du 20 décembre au 2 janvier. Nous serons de retour le 3 janvier.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 21-12-06-260

Séance extraordinaire : Lundi 13 décembre 2021, 19h.

Séance extraordinaire : Lundi 13 décembre 2021, 19h15.

Séance ordinaire : Mardi 11 janvier 2022, 19h

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 21-12-06-261

À 20 h 20, sur proposition de M. Jason-Steeve Bernier, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-trés.